

LA JOURNEE MONDIALE DE LA BIODIVERSITE- 22 mai 2014

De l'urgence de protéger la biodiversité afin de construire un avenir durable pour la planète et ses habitants



Le 22 mai est célébrée la Journée Internationale de la Diversité Biologique. Cette date a été fixée en 2000 par les Nations Unies pour commémorer l'adoption de la Convention sur la diversité biologique le 22 mai 1992 lors de la Conférence de Nairobi. Cette date est l'occasion pour SOLIDARITÉ et pour nous tous de réfléchir sur l'importance d'une prise d'action, intelligente et rapide pour la protection de la biodiversité à tous les niveaux et par tous les peuples.

La biodiversité, qu'est-ce que c'est ?

Le terme "biodiversité" vient de la contraction de l'expression anglaise "biological diversity", c'est à dire "diversité biologique". La biodiversité c'est la "variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes." (article 2 de la Convention sur la diversité biologique, adoptée le 22 mai 1992 et ouverte à la signature des Etats lors de la Conférence de Rio le 5 juin 1992, entrée en vigueur le 29 décembre 1993)

De l'Antiquité à Darwin, la diversité des êtres vivants a toujours fasciné les esprits. Mais c'est véritablement avec l'essor de la révolution industrielle basée sur l'exploitation des ressources naturelles et avec la volonté d'une mise en valeur esthétique, que se développe la pensée environnementaliste qui va chercher à affirmer la nécessité d'une conservation du patrimoine naturel. Les premiers parcs nationaux sont créés dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Il s'agit là des premières mesures de protection de la biodiversité. Après la première conférence sur la protection de la nature à Berne en 1913, tout s'accélère dans les années 1970 avec les rapports alarmistes de nombreux scientifiques sur les conséquences de nos modes de vie sur l'environnement et le premier sommet de la Terre. Les études sur l'impact sur la nature de l'activité humaine se multiplient et donnent naissance à une branche distincte de la biologie où seront étudiés les différents moyens de protection de

l'environnement. La notion de biodiversité apparaît dans les années 1980 et à partir de là, deviendra usage courant. La Convention sur la Diversité Biologique, adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, reconnaît la protection de la biodiversité comme « préoccupation commune à l'humanité ». Depuis lors, les initiatives au niveau national et les conventions internationales se sont multipliées mais leur mise en application n'est pas toujours respectée et ne suffit pas à freiner l'impact de l'activité humaine sur l'épuisement des ressources naturelles et sur la stabilité de l'écosystème.

La biodiversité : un enjeu planétaire pour lequel chacun peut agir à son échelle

On estime le nombre d'espèces d'être vivants entre 5 et 30 millions mais on ne répertorie aujourd'hui à peine 10% de la biodiversité estimée. Cette biodiversité est menacée. Ainsi 25000 à 50 000 espèces disparaissent chaque année (soit entre 100 et 1000 fois plus que le rythme d'extinction «naturel»). Activités polluantes, extractrices, et le développement urbain ainsi que celui d'une agriculture intensive sont autant de facteurs qui mettent en danger la biodiversité. Ainsi, sur l'ensemble de la planète, 60 % de milieux naturels ont été dégradés au cours des 50 dernières années. Compte tenu de l'interdépendance des systèmes de vie et des interactions au sein de toutes les chaînes alimentaires du vivant, en menaçant la biodiversité, c'est bien le développement humain que l'on met en péril et une prise d'action si elle ne vient pas des gouvernements doit venir de chacun de nous à notre échelle.

Réduire notre empreinte carbone en réduisant nos déchets, notre consommation de viande, notre consommation d'énergie et en préférant les transports en commun, sont des solutions possibles pour limiter notre impact sur l'environnement et la biodiversité. Soutenir des initiatives qui participent à la construction d'un mode de vie durable grâce à nos choix de consommation permet également de valoriser l'action des personnes engagées dans la lutte pour la protection des espèces en voie d'extinction. En choisissant une alimentation issue de l'agriculture biologique et durable et en consommant des produits locaux et de saison, chacun peut participer à la protection des ressources locales qui font la richesse et la culture de nos régions.

Agir avec SOLIDARITÉ pour la biodiversité

Dans sa lutte pour la revalorisation des semences traditionnelles, SOLIDARITÉ et ses partenaires locaux s'engagent pour la protection de la biodiversité. En Inde, avec l'organisation partenaire Navdanya et dans le cadre du projet [« Les graines de l'Espoir »](#), SOLIDARITÉ soutient depuis 2011 des villages de paysans par la mise en place de banques de semences qui aident les paysans à ne plus dépendre des semences commerciales, et à faire la transition vers une agriculture durable, plus respectueuse de l'environnement. Tout en assurant la sécurité alimentaire des paysans, le projet participe ainsi à la diversification des espèces cultivées et l'amélioration des techniques d'agriculture durable qui peuvent être adaptées à chaque milieu.



Avec le projet [« Valorisation des céréales locales »](#) au Sénégal, SOLIDARITÉ et ses partenaires locaux mettent en évidence l'impact de nos choix de consommation sur la biodiversité locale. En valorisant les céréales locales et en formant les sénégalais à leur transformation en savoureux pains ou beignets, SOLIDARITÉ aide les paysans à lutter pour la sauvegarde des céréales traditionnelles, locales mieux adaptées à l'environnement subsaharien et qui permettent une indépendance économique et environnementale des habitants tout en améliorant les qualités nutritives de leur alimentation.



Finalement, SOLIDARITÉ ne s'engage pas uniquement au service de la biodiversité végétale mais également animale avec son programme de sensibilisation pour la protection des tortues marines dans le Sud de l'Inde, près de Pondichéry dans le cadre de son centre d'éducation à l'environnement, le [Catamaran](#) et de son projet au bénéfice des plus jeunes : [« Bio-écoles »](#). Enfants et visiteurs du centre sont ainsi sensibilisés à la protection de ces reptiles mis en danger par la surpêche et la pollution marine. Les enfants apprennent également les « éco-gestes » qui leur permettent de changer leurs habitudes et celles de leurs familles.

Ainsi, un questionnement de chacun sur l'impact de ses actions personnelles est nécessaire et participe à la lutte globale pour protéger nos écosystèmes. Le changement de nos modes de vie et de consommation est possible et impérative pour veiller à la protection de la biodiversité et construire une société plus durable et moins coûteuse pour l'environnement et ses hommes.

Audrey, Assistante Projets à SOLIDARITÉ

Sources :

Jean-Pierre Raffin, De la protection de la nature à la gouvernance de la biodiversité, Écologie et politique, no 30, 2007, p. 97-109

François Ramade, Éléments d'écologie : Écologie fondamentale, Dunod, coll. « Sciences Sup », 2009, 4e éd. (ISBN 2100541323), p. 297-300.

Liste rouge mondiale des espèces menaces: <http://www.uicn.fr/La-Liste-Rouge-des-especes.html>

Notre- Planète.info : <http://www.notre-planete.info/environnement/biodiversite/>

Biodiversity assessment UNEP

<http://www.millenniumassessment.org/en/Condition.aspx#download>

Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) <http://www.iucn.org/fr/>